



C.R.F.

Paris le 20 Mars 1993

Association Loi 1901

La Communauté Rwandaise de France

66 rue du Louvre 75002 PARIS

TEL (1) 40.32.91.12 / FAX (1) 40.26.37.68

Lettre Ouverte

Notre réf.: Lettre du 8 Février 1993

Votre réf.:

Annexe:

Objet: Troupes et initiatives diplomatiques
françaises dans le conflit rwandais.

A Monsieur Roland DUMAS
Ministre des Affaires Etrangères
Quai d'Orsay

75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

Dans notre lettre du 8 février dernier, nous avons encore une fois attiré votre attention sur les massacres qui se déroulaient dans le pays, massacres qui font partie d'une longue tragédie à laquelle le peuple rwandais est soumis par la dictature du général Habyalinana.

La Commission internationale d'enquête sur les violations des droits de l'homme au Rwanda depuis Octobre 1990 vient de publier son rapport définitif. Elle parle de génocide à l'encontre des tutsi et de massacres des membres des partis opposés au M.R.N.D, organisés par le régime de Habyulinana. Cette Commission a mis à jours plusieurs charniers, jusque dans les propriétés de certains responsables locaux du M.R.N.D. Au cours de la Conférence de presse organisée à Paris le 8 Mars 1993 pour de la présentation de ce rapport, les membres de la Commission ont été formels sur l'impossibilité du fait que ces violences soient spontanées: *"la simultanéité des attaques, la similitude de leurs préparations, l'implication des autorités locales et supérieures, ainsi que celle des forces armées, de même que l'absence de toute poursuite judiciaire ou autre, permettent d'affirmer que ces massacres relèvent d'une politique délibérée"*. La commission ajoute que *"dans l'entourage du président rwandais, il existe un cercle d'une vingtaine de personnes qui organisent ces massacres, les affrontements avec les partis opposés au M.R.N.D/C.D.R. et les assassinats"*.

La même Commission, par la voix de Monsieur JACOBY, président de la F.I.D.H., dénonce l'attitude des bailleurs de Fonds, particulièrement de la Belgique, des Etats Unis et de la France *"qui ont au moins tolérés ces exactions"*. Les deux premiers pays ont signifié leur profonde indignation au président HABYALIMANA en refusant de le recevoir. Après la publication du rapport définitif de la Commission d'enquête, la Belgique a rappelé son Ambassadeur au Rwanda et envisage de réévaluer sa coopération civile et militaire avec le Rwanda. La C.R.F. trouve profondément regrettable que la France *"égalitaire et républicaine, patrie des droits de l'homme"*, n'ait,

posent par contre un certain nombre d'interrogations. En effet, la concordance de vue entre le Gouvernement Français d'une part et, d'autre part, le dictateur rwandais et son parti (le M.R.N.D.), est devenue évidente ces derniers jours.

Lors de sa récente visite au Rwanda, le Ministre français de la Coopération, Monsieur Marcel DEBARGE, a proposé aux différents partis politiques rwandais de constituer un "front commun" autour du Général-dictateur contre le F.P.R., alors que ce dernier était en pourparlers à Bujumbura avec les partis appartenant à la coalition gouvernementale, pour examiner les conditions de la reprise des Négociations d'Arusha, pourparlers auxquels l'ex-parti unique de Monsieur Habyalimana avait été le seul à refuser de participer. Il est significatif de voir que la constitution de ce Front Commun a été rejetée par l'ensemble des partis de la coalition gouvernementale qui ont participé à ces pourparlers, dans leur Communiqué du 3 Mars dernier.

Au même moment où les différentes forces politiques rwandaises se concertaient pour trouver des moyens de sortir de la crise, le Gouvernement Français, sous le prétexte *"d'aider à trouver une solution au conflit rwandais"*, s'adressait, à travers son ministre de la Coopération, d'une part au Gouvernement rwandais et d'autre part à l'Ouganda, cherchant ainsi à avaliser la thèse chère au Président Habyalimana d'une agression extérieure. Par contre, le Ministre français est resté silencieux sur les crimes abominables organisés par le pouvoir de ce dictateur à travers le "réseau aéro" et ses "escadrons de la mort".

Monsieur le Ministre, votre récente initiative auprès du Conseil de Sécurité amène aussi à se poser un certain nombre de questions. En effet, si elle répond à la volonté du peuple rwandais de voir le Gouvernement français respecter les accords de cessez-le-feu signés à Arusha, retirer ses troupes du Rwanda pour qu'elles soient remplacées par une force internationale neutre sous l'égide de l'O.U.A. et de l'O.N.U., votre projet de résolution qui demandait *"le déploiement d'une force de l'O.N.U. de maintien de la paix, dont le contingent français au Rwanda devait servir de noyau, dans la zone tampon entre les troupes gouvernementales et celles du F.P.R. ..."* est en contradiction totale avec la nature, la mission et l'emplacement de la force internationale telle que convenue par les deux parties en conflit dans le récent Protocole d'Accord signés le 8 Mars 1993 à Dar Es Salaam. Le projet de résolution présentée par la France était aussi en contradiction avec la résolution du Parlement Européen du 11 Mars 1993 qui prend acte de la position adoptée à Dar Es Salaam par le Gouvernement Rwandais et le Front Patriotique Rwandais sur la présence des troupes étrangères au Rwanda. Cette résolution *"invite la Communauté et ses Etats membres à encourager les efforts de paix déployés par l'O.U.A. et les pays de la région et prie, à cet effet, la Communauté d'accroître son soutien logistique et financier au Groupe d'Observateurs de l'O.U.A. afin de l'aider à assumer un rôle croissant de force internationale de maintien de la paix"*. Certains se demandent alors si la France ne voulait pas, à travers cette initiative, faire avaliser par la Communauté Internationale son intervention, souhaitée et soutenue uniquement par Monsieur Habyalimana et son parti, contre la volonté du peuple rwandais. La C.R.F. se félicite de la clairvoyance avec laquelle le Conseil de Sécurité a examiné la question rwandaise.

Par de telles initiatives, le Gouvernement Français prend une lourde responsabilité devant la Communauté Internationale, car elles ne peuvent aboutir qu'à raviver un climat de méfiance et de suspicion entre les pays de la région, compromettre les Négociations d'ARUSHA (souhait du Président HABYALIMANA qui les a traité de *"chiffon de papier"*), prolonger inutilement cette guerre et la misère dans laquelle vit près d'un million de nos concitoyens et annihiler ainsi les efforts très importants fournis par le peuple rwandais pour conclure un accord de paix, bâtir une société démocratique et amorcer la réconciliation nationale, conditions indispensables pour ramener le calme et la confiance dans la région.

Monsieur le Ministre, il est profondément révoltant de voir que la dénonciation par la Commission Internationale, du génocide des tutsi et des massacres des membres des partis opposés au M.R.N.D., n'a pas arrêté les actes criminels de l'armée rwandaise, du "réseau zéro" et "des escadrons de la mort" du général-président. Les tortures et les massacres dénoncés dans la lettre des Associations Rwandaises de Défense des Droits de l'Homme adressée au Ministre de la défense le 23 Février dernier et dans leur déclaration du 10 Mars, les atrocités décrites par Monsieur SEMUSAMBI, journalistes rwandais, dans sa lettre adressée au Premier Ministre le 25 Février, les monstruosité commises dans la Commune MBOGO, décrites par le Journal catholique KINYAMATEKA (N°1388, du Mois de Février, pg 8-9) avec photos à l'appui, ... montrent à suffisance les conséquences extrêmement graves de l'absence de fermeté de la Communauté Internationale et surtout du silence de la France devant les crimes du dictateur de Kigali et de son parti.

La C.R.F. demande encore une fois au Gouvernement Français d'arrêter de soutenir ce que les forces politiques rwandaises qualifient de "politique raciste, régionaliste, bolcheviste et dictatoriale du Président Habyalimana, de son parti le M.R.N.D. (...) dont les crimes ont choqués et révoltés la conscience universelle". Elle l'invite à condamner avec la plus grande énergie "l'action mortifère ininterrompue, anti-pacifiste et anti-démocratique", selon les termes de la lettre des Associations Rwandaises de Défense des Droits de l'Homme adressée au Président F. MITHERRAND; et fait signer la requête adressée au président français par ces Associations dans la même lettre, qui lui demandent "d'user de tous les moyens dont il dispose pour contrecarrer le pouvoir sanguinaire du Président Habyalimana, mis en oeuvre par son groupe organisateur des escadrons de la mort, son parti, le M.R.N.D et son allié le C.D.R., de l'empêcher de torpiller les accords d'Arusha tant attendus par la majorité du peuple rwandais, de lui interdire le sabotage systématique du processus de démocratisation en cours et l'utilisation de la radio nationale à désinformer le peuple rwandais et le monde international". La C.R.F. demande enfin au Gouvernement français de soutenir les pays de la région, l'Organisation de l'Unité Africaine et l'ensemble de la Communauté Internationale dans l'effort qu'ils fournissent pour aider le peuple rwandais à construire un Etat démocratique, respectueux des droits de l'homme.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

LA COMMUNAUTE RWANDAISE DE FRANCE

56 Bis, Rue du LOUVRE

75002 PARIS

TEL.: (1) 40 39 91 12 * / FAX: (1) 40 26 37 59

*